

**Vingt-deuxième Conférence annuelle  
des Hautes Parties contractantes au Protocole II  
modifié annexé à la Convention sur l'interdiction  
ou la limitation de l'emploi de certaines armes  
classiques qui peuvent être considérées comme  
produisant des effets traumatiques excessifs  
ou comme frappant sans discrimination**

27 octobre 2020  
Français  
Original : anglais

Genève, 10 novembre 2020  
Point 12 de l'ordre du jour provisoire  
Approbation des coûts estimatifs pour 2021

**Coûts estimatifs  
Vingt-troisième Conférence annuelle des Hautes Parties  
contractantes au Protocole II modifié, en 2021**

**Note du secrétariat\***

1. La vingt-deuxième Conférence annuelle des Hautes Parties contractantes au Protocole II modifié, annexé à la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination, tenue à Genève le 10 novembre 2020, a décidé de convoquer, à une date restant à déterminer, la vingt-troisième Conférence annuelle des Hautes Parties contractantes, d'une durée d'une journée.
2. Le présent document, qui est soumis en application de la décision susmentionnée, indique les coûts estimatifs de la réunion, qui s'élèvent à 87 800 dollars des États-Unis. Les coûts estimatifs pour 2022 s'élèvent à 80 400 dollars, et le budget biennal pour 2021 et 2022 à 168 200 dollars (87 800 dollars + 80 400 dollars). On trouvera dans le tableau ci-joint une ventilation de ces coûts.
3. Il convient de noter que les montants estimatifs ont été établis compte tenu de l'expérience passée et du volume de travail prévu. Les coûts effectifs seront calculés après la clôture de la réunion et l'achèvement des travaux correspondants, lorsque toutes les dépenses s'y rapportant auront été comptabilisées. Les éventuels ajustements des contributions dues par les participants partageant les coûts seront alors calculés en conséquence.
4. Il est rappelé que, conformément aux dispositions financières adoptées en 2017, les contributions mises en recouvrement pour financer les coûts liés à la préparation et à la tenue des réunions sont calculées en fonction du barème des quotes-parts de l'Organisation des Nations Unies, ajusté pour tenir compte de la différence entre, d'une part, le nombre d'États Membres de l'Organisation et, d'autre part, le nombre d'États autres que les Hautes Parties contractantes qui participent à la réunion, auquel s'ajoute celui des Hautes Parties contractantes. Les États qui ne sont pas Hautes Parties contractantes mais qui acceptent l'invitation à prendre part aux dites conférences et réunions participent aux coûts à hauteur du taux établi à leur égard par le barème des quotes-parts de l'ONU.

\* Il a été convenu que le présent document serait publié après la date normale de publication en raison de circonstances indépendantes de la volonté du soumetteur.



5. Des avis de recouvrement seront établis sur la base du montant total des coûts estimatifs et de la formule de partage des coûts énoncés ci-dessus, sous réserve que les États parties approuvent ces coûts et cette formule. Comme les activités considérées ne doivent pas avoir d'incidences financières sur le budget ordinaire de l'ONU, il incombe aux Hautes Parties contractantes et aux États qui participent aux travaux de la Conférence sans être parties à l'instrument de payer leur part du montant estimatif dès réception des avis de recouvrement.

**Titre de la session : Vingt-troisième Conférence annuelle des Hautes Parties contractantes au Protocole II modifié annexé à la Convention sur certaines armes classiques**

**Dates : Genève novembre 2021 (1 jour avec comptes rendus analytiques)**

(En dollars des États-Unis)

<i>Services de conférences</i>	<i>Service des séances</i>	<i>Documentation à établir avant la session</i>	<i>Documentation à établir au cours de la session</i>	<i>Comptes rendus analytiques s</i>	<i>Documentation à établir après la session</i>	<i>Services d'appui</i>	<i>Divers</i>	<i>Total</i>
Interprétation et service des séances	13 200							13 200
Traduction de la documentation		17 500		20 200	22 500			60 200
Services d'appui <sup>1</sup>						800		800
Service des séances en mode virtuel ou hybride <sup>2</sup>							7 000	7 000
Divers <sup>3</sup>							2 700	2 700
<b>Total</b>	<b>13 200</b>	<b>17 500</b>	<b>0</b>	<b>20 200</b>	<b>22 500</b>	<b>800</b>	<b>13 600</b>	<b>87 800</b>
<b>A. Coût total des services de conférence (dont 13 % de dépenses d'appui au programme)</b>								<b>87 800</b>
<b>B. Coûts autres que ceux des services de conférence</b>								
<b>Total général (arrondi) A+B</b>								<b>87 800</b>

<sup>1</sup> Technicien(ne) du son/enregistrement (2 x 1 jour) : 800 dollars.

<sup>2</sup> Service des séances en mode virtuel (50 participants en ligne, 6 langues, 2 séances de 3 heures par jour x 1 jour) : 6 100 dollars ; retransmission par la télévision en ligne des Nations Unies (1 jour) : 900 dollars.

<sup>3</sup> Location d'un ordinateur et d'une imprimante : 15 dollars ; services de secrétariat (1 x 4 jours) : 1 600 dollars ; fonctionnaire chargé(e) du contrôle des documents (1 x 1 jour) : 300 dollars ; assistance spécialisée pour les services de comptabilité et l'administration des ressources financières : 4 700 dollars.

**Titre de la session : Vingt-troisième Conférence annuelle des Hautes Parties contractantes au Protocole II modifié annexé à la Convention sur certaines armes classiques**

**Dates : Genève novembre 2021 (1 jour avec comptes rendus analytiques)**

(En dollars des États-Unis)

<i>Services de conférences</i>	<i>Service des séances</i>	<i>Documentation à établir avant la session</i>	<i>Documentation à établir au cours de la session</i>	<i>Comptes rendus analytiques s</i>	<i>Documentation à établir après la session</i>	<i>Services d'appui</i>	<i>Divers</i>	<i>Total</i>
Interprétation et service des séances	13 200							13 200
Traduction de la documentation		17 500		20 200	22 500			60 200
Services d'appui <sup>1</sup>						800		800
Divers <sup>2</sup>							6 200	6 200
<b>Total</b>	<b>13 200</b>	<b>17 500</b>	<b>-</b>	<b>20 200</b>	<b>22 500</b>	<b>800</b>	<b>6 200</b>	<b>80 400</b>
<b>A. Coût total des services de conférence (dont 13 % de dépenses d'appui au programme)</b>								<b>80 400</b>
<b>B. Coûts autres que ceux des services de conférence</b>								
<b>Total général (arrondi) A+B</b>								<b>80 400</b>

<sup>1</sup> Technicien(ne) du son/enregistrement (2 x 1 jour) : 800 dollars.

<sup>2</sup> Location d'un ordinateur et d'une imprimante : 15 dollars ; services de secrétariat (1 x 4 jours) : 1 600 dollars ; fonctionnaire chargé(e) du contrôle des documents (1 x 1 jour) : 300 dollars ; assistance spécialisée pour les services de comptabilité et l'administration des ressources financières : 4 300 dollars.